



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6080097

N/REF : 30/07/2026 15H06 C:002640 I:17766
V/REF : G16255
V/Email reçu le Jeudi 30/07/2026 à 15H06

SELON DEVIS N° 6060007

V/REF.IMM. ALH-129

IMMEUBLE : MINGUETTES 2

2/4/6/8/10, AV. DIVISION LECLERC
69200 VENISSIEUX

ALLIADE HABITAT
Dir.Maitrise Ouvrage
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

Dardilly, le 31 Aout 2026

Référence Marché: 030492-ELF-001

LOCALISATION : ALLEE N 6 AV DIV LECLERC - LOGEMENT MR KIAMBA TEL 0610529088 OU
0983407676 AU 3EME ETAGE

MOTIF : VOTRE ACCORD SUR NOTRE DEVIS N° 6060007 DU 04/06/2026 D UN MONTANT DE
Donneur d'ordre : Mme N. MAGNARD

NATURE DE L'INTERVENTION :

Dépannage logements

NOTRE INTERVENTION DU 13/08 DANS LE LOGEMENT DE M.KIAMBA SUITE A VOTRE
ACCORD SUR DEVIS 6060007 POUR LE REMPLACEMENT DU TABLEAU COMPLET

SOIT LE REMPLACEMENT COMPLET D'UN TABLEAU 1 RANGÉE AINSI QUE
L'ENSEMBLE DES COMPOSANTS NÉCESSAIRES A LA BONNE PROTECTION DES
PERSONNES ET DES EQUIPEMENTS.

IL A EGALEMENT ETE RÉVU LA REPRISE COMPLÈTE DU CABLAGE DES LIGNES DU
TABLEAU AFIN D'INDIVIDUALISER LES LIGNES EN NEUTRE COMMUN.

LES EQUIPEMENTS INSTALLÉS SONT DE MARQUE LEGRAND.

OBSERVATIONS : FP LCOMPTER Email envoyé le 25/08/26 à 08H01 Mme N. MAGNARD

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	EL0010-Ft Dépl. délai Interv.> 4h	33,55	33,55
1,00	EL1200-H.MO separation ligne neutre com	36,79	36,79
1,00	EL1060-Rempl.Tableau Electrique Complet	595,22	595,22

12 chemin des Gorges – 69570 DARDILLY

SAS au capital de 30 000 €

RCS. LYON 419 990 171 – TVA intracommunautaire FR 83419990171

Tél : 04 78 20 96 35 - Fax : 04 78 20 03 45

Attention ! Nouveau RIB : IBAN : FR76 3000 3035 7100 0200 1884 958 - B.I.C : SOGEFRPP



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6080097

TOTAL H.T.	665,56
T.V.A. a 10,00%	66,55
TOTAL T.T.C.En EURO	732,11

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°G16255
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

DIR. MAITRISE OUVRAGE
173 Avenue Jean Jaurès
69007 LYON 7EME ARRONDISSEMENT
Emetteur : Christophe GAULIN

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

3007 - 1506

Prestation

DEVIS N° 6060007, Prestation à réaliser pour le 30/08/2026

Votre contact : Christophe GAULIN

(VENISSIEUX Division(0129 - 20 - 01)
2/4/6/8/10 AVUE DIVISION LECLERC
69200 VENISSIEUX

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
190 - ELECTRICITE	665,56	1,00 FOR	665,56	10,00%
2/4/6/8/10 AVUE DIVISION LECLERC 69200 VENISSIEUX				

Virement CE

30 jours réception fact. (*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT	665,56 €
Total TVA	10,00% 66,56 €
Total TTC	732,12 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestationEvaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR